

DELIBERATION CFVU-017-2022

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 30 septembre 2021 ;
Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 1^{er} avril 2022

Objet de la délibération : Convention d'application Formasup IAE Angers

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 11 avril 2022 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

Christian ROBLÉDO
*Président de l'Université
d'Angers*
Signé le 13 avril 2022

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 14/04/2022

ENTRE LES PARTIES CI-DESSOUS SOUSSIGNEES :

AGEFASUP - 2 bis Bd Léon Bureau 44200 NANTES, organisme gestionnaire du CFA
FORMASUP des Pays de la Loire, représenté par son Président, Monsieur Gérald NOC

Ci-après désignée « le CFA » ;

CFA FORMASUP des Pays de la Loire - 2 bis Bd Léon Bureau 44200 NANTES représenté
par son Directeur, Monsieur Mathieu DOSSET

D'UNE PART ;

ET,

L'UNIVERSITE D'ANGERS

Dont le siège social est situé 40 rue de Rennes, 49035 ANGERS

Représenté par Christian ROBLEDON

En qualité de Président de l'Université d'Angers,

Dûment habilité par délibération CA015-2020 du 12 mars 2020

Agissant pour le compte de l'IAE Angers – Ecole de management 13, allée François
Mitterrand BP 13633 49036 Angers Cedex 01.

Ci-après désignée « l'Etablissement » ;

D'AUTRE PART ;

Le CFA et l'Etablissement étant ci-après dénommés ensemble les « Parties », et
séparément la « Partie ».

Vu le contrat-cadre du 30/11/2020 entre les Parties portant création d'une unité de
formation par apprentissage

I – Objet

Le présent contrat a pour objet de décrire les formations et les diplômes préparés,
l'organisation pédagogique et les modalités financières de l'unité de formation par
apprentissage (UFA) mis en place au sein l'IAE de l'Université d'Angers conformément
aux stipulations du contrat-cadre susvisé.

II- Description de l'offre de formation de l'Etablissement

Les formations ci-dessous nommées, sont dispensées par l'Etablissement par voie de
l'apprentissage :

1. MASTER 2 mention Marketing Vente - Parcours Marketing Digital
2. MASTER 2 mention Gestion des Ressources Humaines – Parcours Ressources
Humaines Organisations Innovantes (RHOI)

3. MASTER 2 mention Management et administration des entreprises - Parcours Management et administration des entreprises (MAE)

Les éléments concernant chacune des formations (objet de la formation, conditions d'accès, organisation pédagogique, durée, rythme, locaux et personnels) sont annexés ci-après [annexes 1 à 2] et établis pour 14 mois, du 1^{er} septembre 2020 au 31 octobre 2021.

La description de chaque formation est annexée au présent contrat.

III – Modalités financières

Les conditions financières de l'UFA sont décrites à l'annexe n° 4 au présent contrat.

IV – Durée et modification

Le présent contrat prend effet à compter de sa signature des parties pour une durée de 14 (quatorze) mois, 1^{er} septembre 2021 au 31 octobre 2022.

Le présent contrat peut être modifié par voie d'avenant.

V - Application des stipulations du contrat cadre

Les stipulations du contrat cadre susvisé sont de plein droit applicables au présent contrat d'application.

En cas de contradiction, les stipulations du contrat-cadre priment sur celles du présent contrat.

VI – Résiliation

Les modalités de résiliation du présent contrat sont fixées par l'article 9 du contrat cadre susvisé.

VII – Droit applicable et litige

Le droit français s'applique au présent contrat.

Les parties s'efforcent de régler à l'amiable tout différend découlant de la validité, de l'interprétation, de l'exécution, de la rupture du contrat ou de leurs conséquences. A défaut de solution amiable acceptée par les deux parties dans un délai de trente (30) jours suivant la sollicitation de la partie la plus diligente, le litige sera soumis aux tribunaux compétents, y compris en réfère.

En deux (2) exemplaires

A
Le
P/ LE CFA
Monsieur Gérard NOC
A.O.



A Angers
Le
P/L'ETABLISSEMENT
Christian ROBLEDO
Président

Annexe 1 - Contrat D'application
Master 2 Marketing Vente - Parcours Marketing Digital

Diplôme ou titre préparé : MASTER 2 Marketing Vente - Parcours Marketing Digital

Objet de la formation : Le **parcours Marketing Digital** (MD) (ex Master 2 Marketing et TIC) est un parcours de Master 2 de la mention Marketing, vente. Il a pour objectif de former des spécialistes de haut niveau capables de mobiliser les outils issus du digital (webmarketing, emailing, référencement naturel et payant, médias sociaux, web analytics...). Ainsi, les étudiants seront en mesure de collecter, exploiter et analyser les données collectées par l'entreprise pour concevoir et conduire des actions marketing personnalisées et interactives pour conquérir et fidéliser des clients.

Conditions d'accès à la formation :

Public cible : Étudiants **titulaires d'un M1 Marketing / Vente** délivré par une autre université française et souhaitant poursuivre dans la même mention ou filière (*demande de reconnaissance de modules acquis à remplir dans le dossier eCandidat*) ; étudiants titulaires de tout **autre M1 ou diplôme français de niveau Bac+4** (*demande de validation d'études à remplir dans le dossier eCandidat*) :

I- Organisation pédagogique

Organisation pédagogique et contenu des enseignements selon le titre ou le diplôme préparé :

SEMESTRE 3

UE 3-1 : Outils décisionnels

Programmation
Analyse de données marketing
Datavisualisation
Études en ligne
Webanalytics

UE 3-2 : Gestion de projet

Gestion de projet
Conduite du changement
Mener un projet d'études marketing
Anglais

UE 3-3 : Relation client et internet

Stratégie de la marque et storytelling
Méthodes créatives
Stratégie de communication digitale

SEMESTRE 2

UE 4-1 : Stratégie de la marque et relation client

Marketing expérientiel
Marketing direct et emailing
Techniques d'acquisition en ligne
Droit de la communication

UE 4-2 : Commerce connecté

Stratégie crosscanal et commerce phigital
Marketing mobile et Internet des objets
E-marketing

UE 4-3 : Applications professionnelles

Alternance

Durée de la formation et le nombre d'heures d'enseignement dans l'établissement :

MASTER 2 Marketing Vente - Parcours Marketing Digital se déroule sur 14 mois au maximum.

Rythme d'alternance :

Alternance par quinzaine de septembre à avril, puis temps complet en entreprise de mai à fin août avec 2 jours par mois à l'université

Locaux et les équipements destinés à la formation, y compris, le cas échéant, les locaux destinés à l'hébergement :

Les enseignements ont lieu au sein de l'Etablissement situé, 13 allée François Mitterrand, BP 13633, 49036 Angers Cedex 01

Profils des personnels :

Les enseignements sont dispensés par des enseignants titulaires ou contractuels et des personnels vacataires.

II- Conditions financières

Le budget alloué à l'UFA par apprenti ou par action et les modalités de paiement sont annexés dans un tableau récapitulatif (Annexe 3 - Contrat D'application Conditions financières pour l'année civile 2021)

Annexe 2 - Contrat D'application
Master 2 Gestion des Ressources Humaines – Parcours Ressources Humaines
Organisations Innovantes (RHOI)

Diplôme ou titre préparé : MASTER 2 Gestion des Ressources Humaines – Parcours Ressources Humaines Organisations Innovantes (RHOI)

Objet de la formation : L'objectif de la mention Gestion des Ressources Humaines (GRH) est de former les étudiants à des postes à responsabilité de la fonction ressources humaines dans tout type d'organisations (secteurs privé et public, PME, multinationales, etc.).

Le master mention GRH prépare les étudiants à accompagner les mutations en termes d'évolutions technologiques, de changement économique et stratégique qui touchent l'organisation du travail, les compétences du capital humain, et le développement des activités de l'entreprise.

Le master 2 GRH parcours Ressources Humaines et Organisations Innovantes (RHOI) vise à développer des compétences en ressources humaines nécessaires à la compréhension, à la conception et au pilotage des organisations innovantes.

Conditions d'accès à la formation :

Public cible : Étudiants **titulaires d'un M1 RH** délivré par une autre université française et souhaitant poursuivre dans la même mention (*demande de reconnaissance de modules acquis à remplir dans le dossier eCandidat*) ; étudiants titulaires de tout **autre M1 ou diplôme français de niveau Bac+4** (*demande de validation d'études à remplir dans le dossier eCandidat*) :.

I- Organisation pédagogique

Organisation pédagogique et contenu des enseignements selon le titre ou le diplôme préparé :

SEMESTRE 3

UE 3-1

Conditions psychologiques et organisation de l'innovation
Organisations innovantes du travail
Management de la complexité
Management de la performance et rémunération globale
Knowledge Management
Cycle de conférences

UE 3-2

Gestion des compétences
Digital et RH
Accompagnement du changement
Gestion de projet
Management d'équipe
Dynamique de groupe

SEMESTRE 4

UE 4-1

Responsabilité sociale et sociétale
Audit social et évaluation des pratiques

Conditions de travail et nouvelles pratiques organisationnelles
Aspects juridiques des nouvelles organisations du travail
Négociation sociale
Cycle de conférences

UE 4-2

Travail collaboratif
Management agile
Résolution de problèmes
Coaching de projet
Analytique RH, Big Data

UE 4-3

Alternance
Certification Voltaire

Durée de la formation et le nombre d'heures d'enseignement dans l'établissement :

MASTER 2 mention GRH - Parcours Ressources Humaines Organisations Innovantes (RHOI) se déroule sur 14 mois au maximum.

Rythme d'alternance :

3 semaines intensives de formation à l'université en septembre / à partir d'octobre alternance formation les jeudis et vendredis tous les 15 jours (soit 4 jours par mois) / le reste du temps en entreprise

Locaux et les équipements destinés à la formation, y compris, le cas échéant, les locaux destinés à l'hébergement :

Les enseignements ont lieu au sein de l'Etablissement situé, 13 allée François Mitterrand, BP 13633, 49036 Angers Cedex 01

Profils des personnels :

Les enseignements sont dispensés par des enseignants titulaires ou contractuels et des personnels vacataires.

II- Conditions financières

Le budget alloué à l'UFA par apprenti ou par action et les modalités de paiement sont annexés dans un tableau récapitulatif (Annexe 3 - Contrat D'application Conditions financières pour l'année civile 2021)

Annexe 3 - Contrat D'application
Master 2 Management et administration des entreprises - Parcours Management et administration des entreprises (MAE)

Diplôme ou titre préparé : Master 2 Management et administration des entreprises - Parcours Management et administration des entreprises (MAE)

Objet de la formation :

- Professionnaliser ou faciliter la mobilité professionnelle de salariés non gestionnaires sur des postes de manager ou de gestionnaire d'entreprise
- Acquérir l'aisance sur des outils collaboratifs performants pour dynamiser les équipes et entretenir des relations avec les marchés étrangers
- Proposer une formation en alternance adaptée au rythme de travail des salariés et au besoin d'expérience en entreprise des étudiants.
- Enrichir la formation initiale des étudiants titulaires de master 1 ou de master 2 (hors gestion) en apportant les compétences pluridisciplinaires afin d'accéder plus facilement à des postes de manager ou de gestionnaires

Conditions d'accès à la formation :

Public cible : Étudiants **titulaires d'un M1 ou d'un diplôme français de niveau Bac+4, hors cursus Gestion et Management** ; professionnels possédant une expérience significative en Gestion ou Management et souhaitant valider ce M2 par le biais d'une VAPP (*validation des acquis personnels et professionnels*)

III- Organisation pédagogique

Organisation pédagogique et contenu des enseignements selon le titre ou le diplôme préparé :

1^{er} semestre

Unité 3-1

Politique et stratégie d'entreprise
Environnement économique de l'entreprise
Droit du travail
Droit des sociétés et fiscalité

Unité 3-2

Management des ressources humaines
Comptabilité
Marketing
Management d'équipe (À DISTANCE)

Unité 3-3

Gestion de projet
Cycle de conférences
Informatique
Anglais

2nd semestre

Unité 4-1

Contrôle de gestion sociale
Outils et Pratiques RH
Finance

Contrôle de gestion
Achats
Communication des services

Unité 4-2

Culture numérique
Système d'information
Anglais
Cycle de conférences

Unité 4-3

Alternance

Durée de la formation et le nombre d'heures d'enseignement dans l'établissement :

Master 2 Management et administration des entreprises - Parcours Management et administration des entreprises (MAE) se déroule sur 14 mois au maximum.

Rythme d'alternance :

Démarrage par 3 semaines intensives de formation à l'Université en septembre.
Présence à l'Université les jeudi et vendredi de début octobre à fin mars (soit 8 jours / mois).
Le reste du temps, présence en entreprise.

Locaux et les équipements destinés à la formation, y compris, le cas échéant, les locaux destinés à l'hébergement :

Les enseignements ont lieu au sein de l'Etablissement situé, 13 allée François Mitterrand, BP 13633, 49036 Angers Cedex 01

Profils des personnels :

Les enseignements sont dispensés par des enseignants titulaires ou contractuels et des personnels vacataires.

IV- Conditions financières

Le budget alloué à l'UFA par apprenti ou par action et les modalités de paiement sont annexés dans un tableau récapitulatif (Annexe 3 - Contrat D'application Conditions financières pour l'année civile 2021)

Annexe 4 - Contrat D'application **Conditions financières pour l'année civile 2021**

Le Centre de formation des apprentis (CFA) prend en charge la gestion de la collecte des coûts de formations auprès des OPCO (opérateurs de compétences) correspondant aux niveaux de prise en charge validés par France Compétences. Le CFA reverse à l'établissement les sommes perçues par formations après un abattement de 10% correspondant aux frais de fonctionnement et des aides à l'apprentissage susceptibles d'être versées aux apprentis.

Le CFA établit au cours du dernier trimestre de l'année N le budget prévisionnel de l'année N+1 en fonction des contrats d'apprentissage enregistrés dans la base de données Y-PAREO.

Le CFA informera l'établissement des recettes prévisionnelles par formation.

Modalités de reversements (adopté au conseil d'administration du CFA du 25 juin 2020)

- Un acompte de 90% (après l'abattement de 10% stipulé ci-dessus) sera versé à l'établissement au mois de septembre au regard des sommes perçues par le CFA pour chaque formation au 30 juillet 2021 pour l'année universitaire en cours.
- Le solde restant de l'année universitaire en cours sera versé après réception par le CFA des justificatifs de dépenses au plus tard le 30 avril 2022
 - o si les justificatifs sont inférieurs aux recettes, versement à hauteur des dépenses, le solde vient alimenter un fonds de mutualisation dont la répartition est décidée en commission annuelle dans le cadre d'un appel à projets.
 - o si les justificatifs sont supérieurs, le CFA reverse à hauteur des recettes collectées.

Justification des dépenses de formations

Pour chaque formation, l'établissement doit transmettre au CFA l'ensemble des pièces comptables permettant de contrôler la validité des dépenses.

Seules les charges liées à l'apprentissage sont prises en compte conformément à l'arrêté du 21 juillet 2020 fixant les règles de mise en œuvre de la comptabilité analytique au sein des organismes de formation qui dispensent des formations par apprentissage en application de l'article L. 6231-4 du code du travail.

Il est rappelé que l'établissement a l'obligation de tenir une comptabilité analytique distincte.

Les justificatifs de dépenses de l'année civile 2021 devront être transmis au CFA au plus tard le 15 février 2022.

Ces dépenses se décomposent de la manière suivante :

Période de janvier à août 2021 : correspondant aux charges des mois de janvier à août liés à l'année universitaire 2020-2021

Période de de septembre à décembre 2021 : correspondant aux charges des mois de septembre à décembre liés à l'année universitaire 2021-2022



A Nantes le 16 décembre 2020

IAE ANGERS
Monsieur PANTIN
13, allée François Mitterrand
BP 40455
49036 ANGERS Cedex 01

Objet : budget 2021 – recettes prévisionnelles
Extrait de la notification des recettes globales de l'université d'Angers envoyée à la Présidence

Monsieur,

Suite à la délibération du Conseil d'Administration du 9 décembre 2020, vous trouverez ci-dessous le détail des recettes prévisionnelles des périodes 1 et 2* par formation de vos UFA.

Ces montants tiennent compte du prélèvement de 10%

Composante	Code diplôme	Libellé diplôme	Montant estimé recettes Période 1*	Montant estimé recettes Période 2*
IAE ANGERS	13531276	M2 MARKETING VENTE : PARCOURS DIGI	93 083,63	35 683,88
IAE ANGERS	13531550	M2 RESSOURCES HUMAINES ORGA INNOVANTE	60 249,54	21 745,23
		TOTAL	153 333,17	57 429,11

Les recettes prévisionnelles ci-dessus ne doivent pas être considérées comme une dotation de fonctionnement acquise par l'UFA. Celles-ci sont soumises à l'encaissement par le CFA des niveaux de prise en charge décidés par les OPCO et peuvent donc évoluer au sein de chaque formation (NPEC différent, ruptures, nouveaux contrats...).

Il convient donc à l'UFA de prévoir un risque de non perception de la totalité du prévisionnel et d'ajuster les charges de chaque formation. Tout dépassement de charges par rapport aux recettes encaissées par formation, sera à la charge de l'UFA.

Concernant la période 2, celle-ci correspond à un effectif et un niveau de prise en charge ISO. Elle peut donc fortement évoluer en fonction du nombre d'apprentis à la rentrée 2021 dans chaque formation et en fonction de l'évolution de l'offre de formation du CFA (fermetures ou ouvertures de sections d'apprentissage)

Nous vous rappelons également l'obligation de tenir une comptabilité analytique par formations des frais liés aux fonctionnements de celles-ci.

* Période 1 = Ensemble des apprentis inscrit ou 01/01/2020 et ce jusqu'à la fin de leur contrat

* Période 2 = Ensemble des nouveau apprentis entrant en formation à la rentrée 2021

Bâtiment Ateliers et Chantiers de Nantes • 2 bis boulevard Léon Bureau • 44200 Nantes •
Tél : 02 72 64 88 70 • Mail : cfaformasup@univ-nantes.fr • www.formasup-paysdelaloire.fr

Le Directeur du CFA

Le Responsable Financier

Le potentiel de recette pour les nouvelles formations ouvertes à la rentrée 2021 n'ont pas fait l'objet d'un vote au conseil d'administration du CFA Formasup.

Comme pour les autres formations, le CFA s'engage à reverser les sommes perçues des OPCO dans les mêmes conditions

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

Volume 100, Number 1, February 2005

ISSN 0162-1459

0162-1459(200502)100:1:1-0

DOI: 10.1198/016214504000000000

Copyright © 2005 by the American Statistical Association

0162-1459(200502)100:1:1-0

0162-1459(200502)100:1:1-0

0162-1459(200502)100:1:1-0

0162-1459(200502)100:1:1-0

0162-1459(200502)100:1:1-0

0162-1459(200502)100:1:1-0

0162-1459(200502)100:1:1-0

0162-1459(200502)100:1:1-0

0162-1459(200502)100:1:1-0

0162-1459(200502)100:1:1-0

0162-1459(200502)100:1:1-0

0162-1459(200502)100:1:1-0

0162-1459(200502)100:1:1-0

0162-1459(200502)100:1:1-0

0162-1459(200502)100:1:1-0

0162-1459(200502)100:1:1-0

0162-1459(200502)100:1:1-0

0162-1459(200502)100:1:1-0